

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1123-1-16

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance ordinaire du 5 avril 2016, a adopté le règlement 1123-1-16 intitulé **« Règlement modifiant le règlement numéro 1123-093 intitulé « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts » »**.

Ce règlement a pour objet de modifier ledit règlement numéro 1123-09 afin de modifier certaines normes de rejet suite à la mise à jour par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de son modèle de règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de Ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le dix-huit avril deux mille seize (18 avril 2016).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 16-20